

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport annuel de la protection de la population : des chiffres et des remerciements

Le mardi 19 mars dernier, les services de la protection de la population ont présenté leur traditionnelle rétrospective de l'année écoulée. Même si notre région n'a heureusement pas connu d'interventions exceptionnelles en 2023, les différents partenaires ont été régulièrement mis à contribution.



Services communaux

Que ce soit dans le domaine de la sécurité de proximité, de la prévention incendie, de la défense contre les incendies et les éléments naturels ou encore de la protection civile, les chiffres 2023¹ démontrent un retour à la normale après des années marquées par la pandémie.

Même si la région du Val-de-Travers n'a par chance pas dû faire face à des sinistres de grande ampleur, à l'exception notable d'inondations multiples en novembre et décembre 2023, les services communaux ont dû régulièrement intervenir sur le terrain pour répondre aux besoins de la population et pour remplir leurs nombreuses missions.

Grâce aux collaboratrices et collaborateurs communaux, aux volontaires du service de défense incendie et de secours, de la commission de police du feu, de la section des auxiliaires de circulation, de la section des premiers répondants sanitaires de La Côte-aux-Fées ainsi qu'aux astreints de la protection civile, les interventions et les tâches ont été menées à bien 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Ambulances des vallées neuchâteloises

L'entreprise Ambulances des vallées neuchâteloises Sàrl, issue de la fusion entre l'ancien service des ambulances du Val-de-Travers et Ambulances Roland Sàrl et appartenant à 50% à la commune de Val-de-Ruz et à 50% à la commune de Val-de-Travers, est également venue présenter ses chiffres 2023.

Avec environ 5'000 interventions primaires² et secondaires³ sur tout le territoire cantonal, les 50 ambulancières et ambulanciers de cette société basée à Malvilliers et à Couvet n'ont pas chômé l'an dernier. A ces missions sur le terrain se sont ajoutées de nombreux projets liés à la formation, au renouvellement de la reconnaissance de l'Interassociation de sauvetage (IAS) ou encore à la mise en place opérationnelle de la fusion.

OUNLITÉS NATURALES

CONTACT | Benoît Simon-Vermot, conseiller communal **Administration**, **économie et protection de la population**

¹ La présentation est disponible sur <u>www.val-de-travers.ch/page/presentations-la-presse-et-la-population</u>

² Prise en charge préhospitalière d'un patient sur le lieu même de l'événement avec, cas échéant, son transport vers un lieu approprié de soins.

³ Transfert d'un patient d'un établissement de soins à un autre.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Présentation du plan d'intervention lors des crues à Travers

Depuis quelques années, le dicastère de la protection de la population convie à son rapport annuel un partenaire externe qui expose un projet particulier ou son travail au sein de notre région.

Après la police neuchâteloise en 2019, l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) en 2022 et le service cantonal de la sécurité civile et militaires (SSCM) en 2023, c'était au tour cette année de M. Patrice Huguenin qui a été mandaté par la commune pour élaborer un plan d'intervention lorsque que l'Areuse déborde à Travers.

En se basant sur des recommandations et manuels de la Confédération, M. Huguenin a travaillé avec le service des travaux publics, le service de défense incendie et de secours ainsi que l'organisation régionale de protection civile et le service de sécurité de proximité et de prévention incendie pour définir des mesures adaptées à chaque événement et des fiches de mission qui devraient permettre d'atténuer les effets des crues de l'Areuse.

Ce plan d'intervention est complémentaire des mesures de génie civil actuellement menées par le dicastère des infrastructures pour limiter les inondations et les dégâts – en gardant en tête que le risque zéro n'existera jamais.

Le Conseil communal souhaite remercier tous les partenaires de la protection de la population pour leur engagement constant, qu'elles ou ils soient volontaires, employés par la commune, le Canton ou la Confédération ou par des entreprises privées.

Val-de-Travers, le 20 mars 2024

LE CONSEIL COMMUNAL